



**Direction
générale
de la création
artistique**

**Direction
générale
des patrimoines**

COLLECTION 21

21 propositions pour les
collections publiques d'art
contemporain en France

janvier 2014

Sommaire

Editorial

Marie-Christine Labourdette et Pierre Oudart	03
--	----

Rapports

- Groupe n°1 : <i>inventaire et cartographie</i> , Richard Lagrange.....	04
- Groupe n°2 : <i>les modalités d'enrichissement et d'évaluation</i> , Alfred Pacquement.....	07
- Groupe n°3 : <i>diffusion et valorisation</i> , Blandine Chavanne.....	09

21 Propositions	12
-----------------------	----

Développer le travail en commun et renforcer la solidarité interprofessionnelle

- Faire apparaître et mobiliser les solidarités interprofessionnelles	13
- Mettre en œuvre une « bourse » annuelle des expositions d'art contemporain	14
- Élaborer un référentiel partagé sur les conditions de conservation et de restauration appliquées à l'art contemporain.....	15
- Produire et diffuser un guide évolutif de bonnes pratiques sur les modes et modalités d'enrichissement des collections.....	16
- Commander une étude économique sur les prêts d'œuvres d'art dans un contexte de service public	17
- Lancer une enquête sur les publics de l'art contemporain – préfiguration d'un observatoire	18
- Mettre en place un forum annuel sur la médiation de l'art aujourd'hui.....	19
- Instituer une journée annuelle d'étude sur l'information et la communication à l'heure du numérique.....	20

Valoriser les collections et produire de la connaissance

- Consolider le statut des collections des FRAC	21
- Faire un bilan et une évaluation annuels de l'enrichissement des collections publiques d'art contemporain	22
- Engager un programme de recherche sur les collections publiques d'art contemporain	23
- Produire une cartographie dynamique des collections publiques d'art contemporain en France.....	24
- Créer et faire vivre le portail des collections des FRAC	25
- Mettre en place une journée annuelle de réflexion sur l'usage du numérique dans la diffusion des collections d'art contemporain	26
- Incrire les politiques publiques d'acquisition dans un contexte international	27

Reconnaitre les œuvres de l'espace public comme une composante des collections publiques d'art contemporain

- Révéler et protéger <i>le musée à ciel ouvert</i> constitué par les œuvres dans l'espace public	28
- Partager le patrimoine artistique contemporain dans l'espace public via les réseaux sociaux	29
- Créer une application de géolocalisation des œuvres dans l'espace public.....	30
- Proposer une journée du 1% artistique dans les établissements scolaires	31
- Développer des partenariats avec le secteur du tourisme	32
- Créer un prix national de la commande publique artistique	33

Participants	34
--------------------	----

Editorial

La force et le dynamisme des politiques culturelles publiques en France ont produit une situation originale, observée avec intérêt par de nombreux pays, celle d'une très grande collection d'art de notre temps diffusée sur l'ensemble du territoire national dans des institutions diverses, notamment des musées, le Fonds national d'art contemporain, des Fonds régionaux d'art contemporain, des artothèques, etc.

Le dispositif public ainsi créé est robuste, car il a la force du réseau où chaque point dispose d'une pleine autonomie fonctionnelle tout en s'inscrivant dans une forme évolutive d'interdépendance avec tous les autres membres du réseau. Une opération comme celle des « 30 ans des FRAC », cette année, diffractée partout en France et rassemblée à l'automne à Toulouse, en est une démonstration significative.

Cependant, cette situation n'a pas été considérée jusqu'à présent sur ce mode rhizomique mais plutôt point par point, en raison de la grande diversité des institutions, des financeurs publics et des situations locales. Si un FRAC n'est à l'évidence pas un musée d'art contemporain et si un musée d'art contemporain n'est pas un centre d'art, quelque chose de très fort les lie : l'art de notre temps, le rapport direct à ses créateurs, à leurs œuvres et la volonté d'y donner le plus large accès au plus grand nombre.

Plusieurs raisons incitent aujourd'hui à considérer la situation des collections publiques d'art contemporain en France, y compris les œuvres dans l'espace public, d'une façon neuve. Il y a bien évidemment la contraction relative des moyens publics qui impose d'optimiser les ressources. Il y a le numérique qui permet de rendre compte de ce qui est aussi un réseau « pair à pair ». Il y a enfin la situation artistique mondialisée dans laquelle le spectre des intérêts s'est singulièrement élargi. On découvre et on redécouvre des scènes oubliées. On trace des liens insoupçonnés jusqu'alors entre des œuvres, des artistes. On remet en lumière ce qui avait longtemps été ignoré.

Pendant un semestre, à la demande de la Ministre de la Culture et de la Communication et à l'initiative de la Direction générale de la création artistique (DGCA) et de la Direction générale des patrimoines (DGP), des professionnels ont travaillé ensemble pour faire apparaître cette situation, la mesurer et proposer les mesures immédiates et au long cours permettant de la rendre visible et de lui donner de la force.

Une première réunion plénière, copilotée par la DGCA et la DGP, a eu lieu le 31 janvier 2013. Elle a permis d'identifier trois enjeux à l'interface de la création et du patrimoine, qui ont fait l'objet de trois groupes de travail : le premier, piloté par Richard Lagrange, a eu pour objectif de dresser une cartographie dynamique des collections publiques d'art contemporain. Le deuxième, piloté par Alfred Pacquement, a étudié les modalités d'enrichissement et d'évaluation de ces collections. Le troisième, piloté par Blandine Chavanne, a examiné les usages scientifiques et culturels des collections par le biais d'une optimisation de la diffusion et de la médiation.

Sur la base d'une méthode de travail qui s'est voulue exemplaire du point de vue de la conduite des politiques publiques, fondée sur la participation et le retour des expériences de chacun, les directeurs de musées, de FRAC, de centres d'art et les directions régionales des affaires culturelles se sont mobilisés en nombre lors de l'ensemble des neuf séances de travail.

L'engagement fort de Blandine Chavanne, Alfred Pacquement, Richard Lagrange et de l'ensemble des participants dans ces groupes de travail, et la qualité des échanges, ont permis un temps de réflexion très positif et productif duquel ont émergé un ensemble de propositions concrètes.

Marie-Christine LABOURDETTE
Directrice des musées de France,
direction générale des patrimoines

Pierre OUDART
Directeur adjoint de la création artistique,
chargé des arts plastiques

Groupe de travail n°1

Pilote : Richard Lagrange, directeur du Centre national des arts plastiques

Inventaire et cartographie des collections publiques d'art contemporain

Élaboration du questionnaire « Collection 21 »

Le constat est fait qu'en dehors des réseaux identifiés (musées d'art contemporain, Frac, certains centres d'art), il est difficile d'avoir une connaissance précise, tendant à l'exhaustivité, de toutes les structures publiques et des collectivités territoriales, ayant une collection, ou une section d'art contemporain significative.

Sur la base de ce constat, un projet de questionnaire a été élaboré en séance par le groupe de travail, afin de réunir les informations nécessaires à l'élaboration d'une cartographie des collections publiques d'art contemporain. Il a été adressé aux DRAC et aux conseillers arts plastiques et musées, afin de compléter les données recueillies au préalable par Videomuseum.

Grâce au travail effectué par Videomuseum, les difficultés liées au suivi des dépôts et au comptage, à la datation et à la valorisation des œuvres ont été identifiées. À moyen terme, il conviendrait de mettre en place un corpus de règles communes afin d'homogénéiser et de systématiser la saisie des données et, ainsi, d'améliorer le traitement des informations obtenues.

La nécessité d'obtenir des informations consolidées et transparentes sur toutes les collections publiques d'art contemporain est prioritaire.

Mettre en place une enquête régulière en direction de toutes les structures ayant la garde de collections publiques d'art contemporain permettant de collecter des informations consolidées et transparentes

Cette enquête aurait les caractéristiques suivantes:

- objectif : améliorer la connaissance, l'évaluation, la valorisation et la transparence du réseau des collections publiques d'art contemporain ;
- destinataire : l'État (DGPAT et DGCA), les collectivités territoriales qui le souhaiteraient (cela permettrait d'intégrer à moyen terme des collections de type Fonds départementaux et d'éviter la multiplication des questionnaires envoyés aux structures) et les structures elles-mêmes ;
- forme : un questionnaire à remplir en ligne ;
- support : une base de données unique du type Omega (base de données interministérielle), pré-remplie au maximum avec les données quantitatives dont dispose Videomuseum.

Renforcer l'outil Videomuseum

Videomuseum, malgré la modestie de ses moyens humains, financiers et structurels, a permis la création d'une véritable *culture commune* au sein des établissements en charge de collections publiques d'art contemporain (et moderne) et l'établissement d'un faisceau de *bonnes pratiques* acceptées par tous ses adhérents. Videomuseum rassemble aujourd'hui plus de 315 000 œuvres sur sa base de données mutualisée, ce qui représente environ 80 % de l'ensemble des œuvres d'art moderne et contemporain présentes dans les collections publiques françaises.

Videomuseum est désormais l'instrument principal et partagé de la connaissance et de l'évaluation des collections permettant une mutualisation des savoirs et des savoir-faire, qu'il convient de préserver.

Il est apparu au groupe de travail que Videomuseum pouvait aussi devenir un outil de la diffusion et de la médiation des collections publiques d'art contemporain en direction de tous les publics, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Pour cela, le groupe de travail préconise que la base de données Navigart soit

COLLECTION 21

désormais accessible au public, en France comme à l'étranger. Ce portail unique, constituant une plate-forme de tous les portails-collections mis en ligne par les structures, permettrait notamment de :

- fluidifier les prêts et dépôts des œuvres sur le territoire ;
- susciter des demandes de prêts à l'étranger et ainsi améliorer la diffusion des œuvres à l'international ;
- faciliter le travail des étudiants, des chercheurs mais aussi des professeurs dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- offrir à tous les publics un accès gratuit aux données sur les collections publiques d'art moderne et contemporain.

Afin de réaliser ce projet d'ouverture et de développement de l'outil Videomuseum, il serait nécessaire de :

- inciter les structures ayant la garde de collections publiques d'art contemporain et qui ne sont pas adhérentes à le devenir, au moins en tant que « membres associés », afin de compléter la base de données et rendre visible tous les établissements, quelle que soit leur taille ;
- mettre en place un corpus de règles communes afin d'homogénéiser et systématiser la saisie des données et ainsi améliorer le traitement des informations obtenues ;
- négocier et de contractualiser la mise en ligne de toutes les photographies d'œuvres.

Ces étapes préalables à la mise en ligne de la base de données nécessitent un soutien à un outil renforcé et valorisé : Videomuseum.

Intégrer les œuvres de la commande publique artistique et du 1% artistique à la cartographie des collections publiques d'art contemporain en France

La nécessité de procéder à l'intégration des œuvres d'art dans l'espace public, principalement produites dans le cadre de la commande publique artistique et du 1% artistique, à la cartographie dynamique des collections publiques d'art contemporain en France apparaît incontestable.

Le groupe de travail a noté que l'intégration des œuvres issues de la commande publique artistique ou de 1% artistique aux collections de musées, de centres d'arts ou de FRAC n'est ni nécessaire, ni systématiquement souhaitable, car celles-ci ont déjà des propriétaires publics, ce qui garantit leur inaliénabilité (Code général de la propriété des personnes publiques). Les œuvres doivent en revanche, à ce titre, être inscrites sur un inventaire.

Prolongeant les fiches pratiques de la commande publique artistique adressées aux préfets en 2012, une circulaire ministérielle pourrait rappeler la loi, indiquer que la restauration des œuvres incombe à leur propriétaire ou, en cas de dépôt, au dépositaire de l'œuvre en fonction de ce qui a été contractualisé avec son propriétaire, et que, pour les questions scientifiques (inventaire, constat d'état, conservation préventive, restauration, etc.), les propriétaires d'œuvres peuvent utilement se rapprocher de leur DRAC et des professionnels en charge des collections d'art contemporain (musées, centres d'art, FRAC).

S'adressant principalement aux responsables des FRAC, des musées et des centres d'art chargés des collections d'art contemporain, le questionnaire « Collection 21 » est à considérer comme un premier outil qui pourra être adapté et développé ultérieurement. De même, l'intégration du parc des œuvres du 1% artistique et de la commande publique artistique à l'ensemble des collections publiques d'art contemporain pourra être mis à l'ordre du jour des séminaires annuels des acteurs du domaine « Collection 21 », afin de rappeler que ces œuvres constituent l'une des composantes du paysage des collections publiques.

Cette intégration pourrait s'effectuer de la manière suivante :

- établissement d'un inventaire national des œuvres d'art dans l'espace public ;
- inscription du domaine de l'art dans l'espace public à l'ordre du jour des séminaires annuels des acteurs du domaine « Collection 21 » ;
- rédaction d'une circulaire rappelant l'obligation faite par la loi aux propriétaires de commandes publiques et de 1% artistique d'inscrire ces œuvres sur des inventaires préférentiellement artistiques en indiquant pour mémoire les obligations afférentes : constat d'état, conservation préventive, restauration, valorisation.

COLLECTION 21

Participants :

Pilote : Richard Lagrange
Rapporteur : Guy Tortosa
Myriam Barrier
Jacques Bayle
Lionel Bergatto
Marianne Berger
Aude Bodet
Iris Boh
Jeanne Brun
Marie-Christiane de la Conté
Maria-Sofia De Fouchier
Jean-François Depelsenaire
Xavier Douroux
Alice Durand
Yasuko Egawa
Véronique Evanno
Alexia Fabre

Stéphanie Fargier
Bernard Goy
Blanche Grinbaum-Salgas
Isabelle Manci
Cristina Marchi
Eric Moinet
Christiane Naffah-Bayle
Geneviève Pesson-Barjou
Joëlle Pijaudier-Cabot
Isabelle Reiher
Philippe Saunier
Evelyne Schmitt
Fanny Schulmann
Véronique Souben
Jennifer Thiault

Groupe de travail n°2

Pilote : Alfred Pacquement, directeur du Musée national d'art moderne

Les modalités d'enrichissement et d'évaluation des collections publiques d'art contemporain

Sécuriser les collections des FRAC

Dans l'objectif de réaffirmer les missions des FRAC et d'en sécuriser les collections, le principe est retenu de proposer la création d'une appellation FRAC spécifique, engageant les parties à un certain nombre de règles et d'obligations. Cette appellation pourrait être inscrite dans la Loi d'orientation pour la création. Les modalités de cette étape vers la sécurisation des collections publiques seront à étudier par les services juridiques du ministère de la culture et de la communication.

Considérer les œuvres issues du 1 % artistique et de la commande publique artistique comme un corpus à identifier, protéger et valoriser.

Le principe d'une circulaire rappelant les bonnes pratiques liées aux œuvres issues du 1% artistique et de la commande publique artistique est recommandé.

Il est notamment proposé d'y intégrer :

- un principe de convention à établir entre le commanditaire et une structure professionnelle référente de proximité, en amont du projet de commande ou de 1% artistique, afin de planifier et garantir une prise en charge optimum de l'œuvre sur le plan de sa conservation et de sa médiation ;
- le classement MH pour les réalisations d'une importance patrimoniale exceptionnelle ;
- une préconisation de l'État de prendre en compte dans les PLU les œuvres dans l'espace public, au titre d'éléments constitutifs du paysage. Cette mesure permettrait d'identifier et de valoriser ce patrimoine, de responsabiliser les enquêteurs publics sur les œuvres dans l'espace public et sur la place qu'il convient de leur donner dans le patrimoine local.

Initier un séminaire interprofessionnel annuel des collections publiques d'art contemporain

À partir des éléments collectés par l'enquête annuelle proposée dans le groupe 1, un bilan et une évaluation des acquisitions publiques d'art contemporain pourraient être conjointement conduits par la DGP et la DGCA qui les confieront à l'inspection de la création artistique en lien avec des observateurs extérieurs. Cette évaluation devrait se faire autant que possible dans la temporalité des acquisitions. Il est souhaité que la base Videomuseum soit réactualisée en temps réel.

La co-acquisition de certaines œuvres de statut adapté pour pallier la diminution des budgets et créer de nouvelles synergies entre les acteurs

Sur la base d'un exposé des atouts des co-acquisitions (cofinancement, partenariat, attractivité), le groupe de travail propose que cette possibilité fasse l'objet d'une recommandation dans des conditions à préciser attentivement.

Mieux articuler la production et l'acquisition d'une œuvre d'art contemporain par les structures publiques

La production-acquisition est un outil de valorisation et d'enrichissement des collections intéressant mais qu'il convient de mieux utiliser, en encadrant le processus dès l'amont et en établissant clairement les objectifs recherchés par les acteurs et les modalités afférentes.

COLLECTION 21

Le groupe préconise :

- une information plus large en temps réel sur les productions entre les différents réseaux, FRAC, musées et centres d'art, notamment au niveau régional ;
- que toute production fasse l'objet d'un contrat (cf. le contrat de production type proposé par le CIPAC) avec remboursement des frais de production en cas de vente ;
- que la production d'une œuvre par une structure publique s'accompagne pour celle-ci d'un droit prioritaire d'acquisition.

Relations musées / FRAC et centres d'art : faire jouer la solidarité interprofessionnelle

Étant donnés l'histoire et les savoir-faire spécifiques aux secteurs respectifs du patrimoine et de la création, il est souhaité un partage d'expertises et des complémentarités plus fortes entre les deux réseaux. Pourraient en être l'objet, notamment : la médiation (à grande échelle dans les musées, sur-mesure dans les FRAC et centres d'art), les politiques de partenariat et de mécénat, la conservation et la restauration des œuvres, la gestion des collections (régie), les actions de communication, les instances d'acquisition (avec la demande d'une présence renforcée d'experts du secteur création dans les instances patrimoine).

Participants :

Pilote : Alfred Pacquement

Rapporteur : Isabelle Manci

Jacques Bayle

Lionel Bergatto

Marianne Berger

Jean-Yves Bobe

Iris Boh

Jeanne Brun

Françoise Cohen

Pascale Compagnie

Marie-Christiane de la Conté

Xavier Douroux

Alice Durand

Catherine Elkar

Véronique Evanno

Claire Jacquet

Bernard Goy

Blanche Grinbaum-Salgas

Richard Lagrange

Charlotte Laubard

Cristina Marchi

Eric Moinet

Jean-Paul Ollivier

Pierre Oudart

Geneviève Pesson-Barjou

Joëlle Pijaudier-Cabot

Isabelle Reiher

Antoine Régullon

Philippe Saunier

Rodolphe Sellier

Jennifer Thiault

Guy Tortosa

Groupe de travail n° 3

Pilote : Blandine Chavanne, directrice du Musée des beaux-arts de Nantes

Diffusion et valorisation des collections publiques contemporaines

Les collections publiques d'art contemporain en France sont, sans conteste, importantes en nombre et en qualité. Les musées nationaux et territoriaux (plus de 80 avec collections permanentes d'art contemporain), le Fonds National d'art contemporain (FNAC), les 23 Fonds Régionaux d'art contemporain (FRAC) et les Centres d'art participent à la diffusion et à la valorisation de ces collections.

I. Un premier bilan

1. La diffusion

A la suite d'une enquête rapide, il a été décompté 429 expositions organisées par les FRAC en 2011, et 447 en 2012¹. Ces chiffres, s'ils ne permettent pas une analyse qualitative, montrent cependant que contrairement aux idées reçues, les collections contemporaines sont largement diffusées. En effet, les FRAC ont mis en place des politiques de diffusion qui ont créé une demande. Chaque FRAC a des partenaires avec lesquels il travaille régulièrement. Il faut cependant noter que la grande majorité des expositions sont organisées par chaque FRAC à l'intérieur de chaque région à partir de leur propre collection. Aussi, de fait, il est assez rare que les expositions circulent d'une région à l'autre. Toutes ces manifestations entraînent non seulement un investissement scientifique remarquable, mais également une mobilisation importante des équipes de régie et de médiation. Avec les FRAC de nouvelle génération, nouveaux lieux permettant la présentation des collections permanentes, un équilibre est à trouver entre les fonctions des musées et celles des FRAC, entre la lourdeur technique et administrative de la gestion de collections et la souplesse que demande leur diffusion.

Ce sont environ 80 musées, tant nationaux que territoriaux, dont une vingtaine consacrée exclusivement à l'art moderne et contemporain, qui conservent et présentent des collections contemporaines au sein même de l'institution. La présentation permanente des collections offre aux publics la possibilité de se les approprier sur le long terme. C'est lors des expositions temporaires qu'ils prêtent ou empruntent des œuvres à d'autres institutions tant nationales qu'internationales. Travail complémentaire de celui des FRAC, les manifestations organisées par les musées ont souvent un caractère plus historique : rétrospective, histoire d'un mouvement ou d'un groupe d'artistes. Il faut souligner les nombreuses collaborations entre les FRAC, le FNAC et les musées, tout particulièrement dans le cadre de dépôts d'œuvres pour les collections permanentes.

Si le CNAP est avant tout un organisme déposant et prêteur, il a cependant initié des expositions thématiques en région dynamisant toutes les institutions ; ainsi l'opération sur onze musées en Région Centre en 2009-2010 ou les manifestations organisées dans le cadre de Lille 3000 ou Marseille-Provence 2013.

Quant aux centres d'art, ils ont pour mission la production et la diffusion de l'art contemporain. Leur action n'est donc pas directement liée à la diffusion des collections, mais ils participent tout de même à la diffusion de la création contemporaine et sont souvent à l'origine des collections publiques.

2. La valorisation

Il est donc indéniable que toutes les institutions propriétaires ou responsables de collections contemporaines les présentent, certes par roulement, mais de façon très soutenue. Le travail de valorisation est majoritairement un travail de médiation avec des fiches d'œuvres, du matériel pédagogique, des ateliers en collaboration avec l'Éducation nationale pour les scolaires ; mais également pour les publics adultes des

¹ Dont, en 2011, 66 dans les murs, 347 hors les murs et 16 à l'international, et en 2012, 70 dans les murs, 357 hors les murs et 20 à l'international.

COLLECTION 21

documents d'aide à la visite sont édités, des conférences, des rencontres avec les artistes, sont organisées. Il est fréquent que les FRAC et les musées inscrivent leur travail de médiation dans une relation longue permettant au public de s'approprier les collections, les chiffres de fréquentation ne reflétant que l'aspect quantitatif des retombées de la médiation. Aussi, il faut mettre le chiffre d'un million de visiteurs accueillis en 2011 par les FRAC en regard du nombre de médiations, visites accompagnées, etc. Ce travail de fond est difficilement quantifiable mais aujourd'hui si l'art contemporain ne fait plus l'objet de rejet ou de totale ignorance comme cela a pu être le cas dans les années 1960/70, c'est grâce à cette présence permanente sur l'ensemble du territoire d'œuvres contemporaines.

En outre, un travail scientifique est réalisé autour des collections, avec leur publication dans des catalogues raisonnés. Une politique de restauration a permis de professionnaliser cet aspect important du suivi des collections. Une grande partie des collections est aujourd'hui accessible sur des bases informatiques.

Il faut cependant noter qu'un travail de communication doit être entrepris afin de valoriser toutes les actions réalisées par les institutions autour de la création contemporaine. Suite à la concertation de représentants de l'ensemble des acteurs, il s'avère qu'un très fort déficit de visibilité des multiples actions engagées pénalise ce secteur.

II. Des pistes de travail

1. La gestion au quotidien des collections

Le développement des collections entraîne la création de nouvelles réserves et le développement du travail de régie. Il semble judicieux d'initier une réflexion sur la mutualisation d'un certain nombre de lieux et tâches. A l'exemple du spectacle vivant qui a créé au début des années 1980 des structures offrant la location de matériel spécialisé, il serait possible d'envisager la création de réserves mutualisées avec du personnel de régie dédié à l'entretien des collections et au montage des expositions. La réflexion d'une coopération autour des collections contemporaines peut se faire à différents niveaux des collectivités en fonction de l'importance des structures. A ce jour, si une réflexion de ce type a été menée dans certains départements ou régions pour l'archéologie, il pourrait en être de même pour les collections contemporaines.

2. Le coût des prêts

A ce jour, les FRAC ou musées prêtent leurs collections sans faire payer le coût de gestion (dossier administratif, coût de la régie). Ces pratiques, héritées d'une tradition de la philosophie liée au service public, ne doivent sans doute pas être remises en cause. Cependant, il est très important de connaître le coût, en temps et en moyens, d'un prêt ou du montage d'une exposition afin que les commanditaires et les tutelles aient conscience de l'engagement des équipes qui, souvent, ne comptent pas leur temps et permettent ainsi la réalisation des projets.

Le Musée national d'art contemporain a déjà mis en place une tarification applicable en fonction des emprunteurs et du type d'exposition. La mise en œuvre d'une étude économique précise permettrait de préconiser des règles de bonnes conduites en fonction du type d'exposition et des partenaires : dans des lieux publics, avec les partenaires de l'Éducation nationale, avec des partenaires privés, pour des expositions organisées par la structure elle-même ou pour des prêts ponctuels à d'autres structures. L'édition d'un guide des bonnes pratiques permettrait une harmonisation de la gestion des collections publiques.

3. La circulation des collections

Il apparaît que très peu d'expositions circulent d'une région à l'autre, ce qui pourtant permettrait une meilleure exploitation de l'énergie mise en œuvre pour la création de ces manifestations. La mise en réseau et la mise en commun des savoir faire et des collections, au-delà des économies réalisées, permettraient de développer une communication et donneraient sans doute une meilleure visibilité aux actions.

En effet, si les professionnels de l'art contemporain se déplacent pour visiter des expositions sur l'ensemble du territoire, les concitoyens vont en priorité dans les lieux de proximité.

Pour développer ces coopérations et/ou coproductions, il semble judicieux de proposer des rencontres annuelles de professionnels qui viendraient présenter, sous forme de « speed dating » devant leurs pairs, leurs projets à venir, proposant ainsi des partenariats. Sorte de « bourse aux expositions », une telle manifestation doit permettre à chacun de sortir de sa région, peut-être de réaliser également des coproductions avec les structures étrangères, par la présentation et la valorisation des collections nationales. Ces rencontres pourraient aussi permettre la présentation de projets aux attachés culturels qui pourraient alors promouvoir à l'étranger ce travail sur les collections publiques contemporaines.

COLLECTION 21

4. La médiation et les nouveaux outils numériques

Si une majorité des collections contemporaines est aujourd’hui consultable sur des bases de données numériques, ces outils sont utilisés de façon très traditionnelle, à la manière de catalogue raisonné. Il semble important de proposer des journées d’étude où seraient présentées et étudiées, avec des professionnels du numérique, différentes manières d’exploiter ces données. En effet, la réalisation d’expositions virtuelles, de jeux vidéo ou d’outils de médiation utilisant la réalité augmentée, etc., doit être envisagée avec les artistes et les spécialistes du domaine.

5. La communication et l’art contemporain

Le constat est fait que l’art contemporain souffre d’une communication basée sur le spectaculaire. Afin de sortir de cette vision caricaturale, il est proposé une journée de travail avec des professionnels de la communication afin d’établir la liste des lieux communs, des clichés qui cachent les véritables qualités de la création contemporaine pour trouver de nouvelles façons de communiquer. Il faut réinventer un vocabulaire, des images, une nouvelle façon de communiquer. L’utilisation des réseaux sociaux est une des pistes de travail à approfondir.

Conclusion

« Savoir faire » est inutile s’il n’est pas accompagné du « faire savoir ».

Le travail de lobbying autour de l’art contemporain reste à faire auprès d’un grand nombre de politiques et de responsables de la société civile.

Depuis trente ans, le paysage de l’art contemporain a considérablement changé : aujourd’hui, il y a des collections publiques, mais également des collections privées. Les artistes peuvent s’appuyer sur de nombreuses structures leur offrant une aide à la création et la présentation de leur travail.

Mais sans doute faut-il multiplier les occasions de mise en réseau entre les FRAC, les musées, les centres d’art pour une meilleure visibilité, pour une valorisation du service public rendu.

Un certain nombre de rendez-vous professionnels existe : la FIAC, la Biennale de Lyon, le Printemps de Toulouse, Monumenta, etc. C’est à ces moments-là que l’ensemble des acteurs peuvent se faire entendre et qu’un large travail de communication doit pouvoir faire écho au travail réalisé mais également aux projets.

Participants :

Pilote : Blandine Chavanne

Rapporteur : Christine Colin

Jacques Bayle

Aude Bodet

Marie-Christiane de la Conté

Alice Durand

Catherine Elkar

Véronique Evanno

Fabienne Fulchéri

Blanche Grinbaum-Salgas

Isabelle Manci

Christiane Naffah-Bayle

Pierre Oudart

Geneviève Pesson-Barjou

Joëlle Pijaudier-Cabot

Antoine Réguillon

Véronique Souben

Évelyne Schmitt

Bernard Schotter

Jennifer Thiault

Guy Tortosa

21 propositions pour les collections publiques d'art contemporain en France

➤ Développer le travail en commun et renforcer les solidarités interprofessionnelles

Le contexte économique tendu et la numérisation de la société bouleversent en profondeur les modes de communication comme les modes d'accès à l'information et à la connaissance. Afin d'être plus que jamais au service de rencontres renouvelées avec les publics toujours plus mobiles, toujours plus sollicités mais à la curiosité intacte, il est essentiel de renforcer le dialogue interprofessionnel et de développer les démarches partenariales innovantes qui créeront des conditions favorables au développement, à la circulation et à la valorisation des collections d'art contemporain.

- Faire apparaître et mobiliser les solidarités interprofessionnelles
- Mettre en place une « bourse » annuelle des expositions d'art contemporain
- Élaborer un référentiel partagé sur les conditions de conservation et de restauration appliquées à l'art contemporain
- Produire et diffuser un guide évolutif de bonnes pratiques sur les modes et modalités d'enrichissement des collections
- Commander une étude économique sur les prêts d'œuvres d'art dans un contexte de service public
- Lancer une enquête sur les publics de l'art contemporain, préfiguration d'un observatoire
- Mettre en place un forum annuel de la médiation de l'art aujourd'hui
- Instituer une journée annuelle d'étude sur l'information et la communication à l'heure du numérique

➤ Valoriser les collections et produire de la connaissance

Les collections publiques d'art contemporain en France constituent un archipel dont l'importance et les contours sont insuffisamment connus. Il est apparu primordial de mieux les identifier, les protéger, les valoriser et d'en produire une analyse artistique, historique et sociologique qui serve de base à une nouvelle écriture et une nouvelle compréhension de l'histoire de l'art contemporain. Toutes choses contribuant à une optimisation de la diffusion des collections.

- Consolider le statut des collections des FRAC
- Faire le bilan et une évaluation annuels de l'enrichissement des collections publiques d'art contemporain
- Engager un programme de recherche sur les collections publiques d'art contemporain
- Produire une cartographie dynamique des collections publiques d'art contemporain en France
- Créer et faire vivre le portail des collections des FRAC
- Mettre en place une journée annuelle de réflexion sur l'usage du numérique dans la diffusion des collections d'art contemporain
- Inscrire les politiques publiques d'acquisition dans un contexte international

➤ Reconnaître les œuvres de l'espace public comme une composante des collections publiques d'art contemporain

Commanditées par l'État ou les collectivités, conjointement, les œuvres d'art dans l'espace public existent dans notre environnement quotidien et font partie de notre patrimoine artistique contemporain. À ce titre, elles appellent une politique coordonnée de la part de l'État et des collectivités en matière de valorisation (inventaire, récolelement, signalétique, couverture photographique, documentation, médiation, études, recherches) et de conservation préventive et curative.

- Révéler et protéger le *musée à ciel ouvert* constitué par les œuvres dans l'espace public
- Partager le patrimoine artistique contemporain dans l'espace public via les réseaux sociaux
- Créer une application de géolocalisation des œuvres dans l'espace public
- Proposer une journée du 1% artistique dans les établissements scolaires
- Développer des partenariats avec le secteur du tourisme
- Créer un prix national de la commande publique artistique

Faire apparaître et mobiliser les solidarités interprofessionnelles

Problématique

Les collections d'art contemporain sont aux confins des univers de la création et du patrimoine. La force des problématiques communes à ces deux domaines et la vie des œuvres dépassent largement les frontières administratives entre le réseau des musées, les réseaux des FRAC et des centres d'art, et le CNAP, qui est à l'articulation de ces réseaux. Leurs pratiques attestent d'ailleurs quotidiennement de cette réalité que la création d'aujourd'hui est le patrimoine de demain. Afin de rendre plus visible cette fédération des professionnels autour d'une expertise commune et de renforcer l'unité des collections publiques d'art contemporain, il importe de faire bénéficier les secteurs du patrimoine et de la création des compétences et des savoir-faire propres à leur histoire et à leur structuration.

Mise en œuvre

Des groupes de travail seront mis en place afin de partager les expertises et de faire jouer davantage les complémentarités entre réseaux. La réflexion portera notamment sur la diffusion des œuvres et la circulation des expositions, sur la médiation (inscrite dès l'origine dans les projets des FRAC et pratiquée à grande échelle dans les musées), sur les publics, sur les politiques de partenariat et de mécénat, sur la conservation et la restauration des œuvres, sur la gestion des collections (régie), sur les instances d'acquisition (avec une présence d'experts du secteur création à renforcer dans le patrimoine). Les fonds relevant des collectivités seront incités à intégrer dans leurs comités d'acquisition des représentants des secteurs de la création et du patrimoine.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA / DGP

Partenaires : CNAP, Mobilier National, Cité de la céramique, écoles supérieures d'art, FRAC, centres d'art, musées d'art contemporain...

Calendrier prévisionnel

2014

Mettre en œuvre une « bourse » annuelle des expositions d'art contemporain

Problématique

Dans un contexte en mutation où la demande d'expositions d'œuvres contemporaines pour tous les territoires est de plus en plus forte, où les partenariats entre institutions internationales sont indispensables, il importe d'améliorer la mise en réseau interprofessionnel, la coproduction et la circulation des expositions afin d'intensifier les échanges pour en favoriser l'accès au plus grand nombre.

Il s'agit de mettre en place une bourse d'expositions d'art contemporain afin de :

- soutenir les échanges entre les structures en France et à l'étranger pour anticiper sur de possibles collaborations ;
- élargir l'offre artistique et culturelle des structures dont les moyens sont les plus réduits ;
- favoriser les échanges entre détenteurs d'espaces et détenteurs de collections ;
- favoriser les partenariats innovants, avec de jeunes commissaires d'exposition notamment ;
- accompagner les projets artistiques des services culturels à l'étranger ;
- améliorer la visibilité de l'offre culturelle sur les territoires.

Mise en œuvre

Cette plate-forme pourrait se dérouler sur une demi-journée pendant la FIAC. Dans un format de type « speed-dating », chaque participant serait invité à présenter ses projets d'exposition, synopsis, visuels et outils de communication à l'appui. Cet événement pourrait être organisé en partenariat avec un opérateur spécialisé. Il pourrait être articulé au projet de séminaire annuel sur l'enrichissement et la valorisation des collections.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA / DGP

Partenaires : les conseillers musées et arts plastiques dans les régions, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, les organisations professionnelles (CIPAC, association des directeurs de centres d'art / DCA, Platform, Commissaires d'exposition associés / CEA, etc), les collectivités territoriales, les structures art contemporain à l'étranger, l'institut français et les réseaux français à l'étranger, et tous les acteurs de l'art contemporain intéressés.

Calendrier prévisionnel

Dernier trimestre 2013 : réunion de lancement

Automne 2014 : première bourse

Élaborer un référentiel partagé sur les conditions de conservation et de restauration appliquées à l'art contemporain

Problématique

Les musées, historiquement, et les FRAC, depuis 30 ans et plus précisément depuis une dizaine d'années avec les FRAC nouvelle génération, ont développé des compétences et des savoir-faire liés à la conservation des collections publiques et notamment aux espaces de réserves spécifiquement dédiés aux œuvres contemporaines.

Cet enjeu, essentiel pour toute structure assurant la gestion d'une collection publique, implique une vision globale et exhaustive de l'existant comme des grands principes en la matière, afin d'apporter les réponses scientifiquement adaptées aux spécificités des œuvres contemporaines en fonction des missions et des usages de chaque institution. Parallèlement, le contexte économique appelle une réflexion sur la mutualisation des espaces de réserve.

Mise en œuvre

Il s'agit de mettre en place un groupe de travail qui aboutira à l'élaboration d'un panorama des réserves existantes et élaborera un référentiel de bonnes pratiques concernant les conditions de conservation et de restauration à l'adresse de toutes les collections d'art contemporain : musées, FRAC, CNAP, collections des collectivités territoriales, centres d'art, écoles supérieures d'art, etc.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA / DGP

Partenaires : musées d'art contemporain, CNAP, Mobilier national, Cité de la céramique, FRAC, centres d'art et écoles supérieures d'art constituant des collections, restaurateurs d'art contemporain...

Calendrier prévisionnel

Début 2014 : mise en place du groupe de travail

Fin 2014 - début 2015 : panorama

Produire et diffuser un guide évolutif de bonnes pratiques sur les modes et modalités d'enrichissement des collections

Problématique

Dans un contexte où les institutions recherchent des marges de manœuvre en faveur de leur politique d'acquisition, l'inventivité se développe et les initiatives sont nombreuses qui visent à mutualiser les ressources (co-acquisition d'œuvres) et à mobiliser des modalités d'entrée dans les collections autres que les acquisitions (donations, legs, commande, etc.). S'il faut saluer ces démarches de bonne gestion et encourager le développement de ces outils qui créent de nouvelles synergies entre les acteurs, il importe d'en préciser le cadre, les conditions et les usages. Par ailleurs, les pratiques des artistes font une place grandissante à des œuvres de nature particulière (numériques, immatérielles, etc) qui, dans la perspective de leur entrée dans les collections publiques, posent des questions juridiques spécifiques (statut de l'œuvre, propriété, diffusion, mode de visibilité, inaliénabilité, etc).

Mise en œuvre

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, un guide évolutif de recommandations sera produit par le ministère de la culture et de la communication et diffusé notamment à l'occasion de rencontres professionnelles (CIPAC, séminaire interprofessionnel sur les acquisitions, plate-forme de présentation des expositions...).

Feront notamment l'objet de fiches de bonnes pratiques les co-acquisitions, la production-acquisition, le cadre d'acquisition des œuvres immatérielles, audiovisuelles, numériques, etc.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA / DGP / services juridiques du ministère de la culture et de la communication

Partenaires : CIPAC, Musée 21, Platform, DCA

Calendrier prévisionnel

Premier semestre 2014

Commander une étude économique sur les prêts d'œuvres d'art dans un contexte de service public

Problématique

Les FRAC, le CNAP et les musées d'art contemporain acquièrent des œuvres pour les rendre accessibles au public. Pour cela, ils réalisent des expositions, prêtent des œuvres sur des temps courts ou plus longs lorsqu'il s'agit de dépôts. Ces prêts et dépôts génèrent des coûts dont les structures assument le plus souvent seules la charge.

Déjà pratiquée par certaines institutions, la question de la tarification des prêts, et notamment de la participation de certains bénéficiaires aux coûts induits par la gestion des collections et leur diffusion, se pose pour de nombreuses institutions qui doivent développer des recettes propres.

Il est aussi d'usage que l'emprunteur d'une œuvre prenne en charge sa restauration ainsi que les coûts afférents à l'assurance et au transport de l'œuvre.

L'hypothèse d'une tarification supplémentaire pose un certain nombre de questions : risque de pénalisation des emprunteurs lorsqu'il s'agit de petites structures dont les ressources sont limitées, amoindrissement de la diversité de l'offre culturelle proposée et entrave à la diffusion des œuvres sur l'ensemble du territoire et en direction de tous les publics. Enfin, il n'est pas établi que les ressources financières ainsi dégagées par les institutions prêteuses soient supérieures aux coûts de gestion de cette tarification.

Mise en œuvre

Au vu de la complexité de cette question et de ses conséquences sur les missions de service public des organismes de diffusion de l'art contemporain, une étude économique sera sollicitée à l'Inspection générale des affaires culturelles. Elle s'attachera à mesurer l'impact et déterminer l'opportunité d'une généralisation de la tarification des prêts et des dépôts sur tout le territoire.

Acteurs pressentis

DGCA/DGP/IGAC

Calendrier prévisionnel

Fin 2013 : commande pour un rapport attendu à la fin du premier semestre 2014

Lancer une enquête sur les publics de l'art contemporain – préfiguration d'un observatoire

Problématique

Sous l'effet de l'engouement pour l'art contemporain auquel les centres d'art, les FRAC et les musées ont contribué de façon décisive, le public s'est transformé et accru. Cette mutation recouvre des réalités et des interactions peu analysées qu'il importe d'éclairer au regard des évolutions sociologiques récentes et des méthodes d'observation actuelles.

Il s'agit d'observer et de comprendre comment, à quels endroits et pourquoi les publics, et quels publics, se sont, ou non, élargis et renouvelés.

Afin de prendre acte de cette évolution des publics et de leurs pratiques, afin d'identifier son articulation avec les actions culturelles, de concevoir des offres adaptées notamment à l'adresse du jeune public, et pour favoriser le renouvellement et la fidélisation des publics, une enquête sera élaborée qui permettra de restituer une image fine, dynamique et corrélée des publics de l'art contemporain.

Mise en œuvre

Un séminaire interdisciplinaire portant sur ce que l'on veut connaître du public aujourd'hui, sur les enquêtes et les évaluations existantes en France et à l'étranger, sur les évolutions envisagées, sera organisé afin de déterminer le cahier des charges d'une enquête qualitative et corrélative.

Séminaire et enquête préfigureront un observatoire des publics de l'art contemporain conjoint aux deux directions générales concernées du ministère de la culture et de la communication.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA / DGP

Experts extérieurs : chercheurs en sciences humaines et en sciences sociales

Partenaires : les réseaux patrimoine et création de l'art contemporain

Calendrier prévisionnel

Premier trimestre 2014 : désignation du chef de projet, constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire et lancement du projet

Quatrième trimestre 2014 : séminaire

2015 : lancement de la première enquête

Mettre en place un forum annuel sur la médiation de l'art aujourd'hui

Problématique

Il n'existe pas d'observation organisée des actions de démocratisation de l'art contemporain et de médiation en direction des publics qui permette de mieux connaître, de partager et d'évaluer les actions innovantes et exemplaires dans ce champ. Pourtant, les réseaux d'art contemporain français, à qui l'État et les collectivités ont très tôt demandé d'intégrer cette dimension dans leurs projets de diffusion, développent depuis près de 30 ans, des initiatives, un savoir-faire, une culture spécifiques dans ces domaines. Des pédagogies de proximité dans des formats pilotes et sur-mesure ont été élaborées, impliquant les directeurs d'institution aux côtés des professionnels de la médiation qui positionnent ce volet de leur mission comme une partie constitutive du projet artistique.

Sur la base de ces pratiques, il s'agit de repérer, de capitaliser et de valoriser les expériences les plus pertinentes menées dans les FRAC, musées d'art contemporain, etc, en constituant une ressource partagée afin de réfléchir et de développer des méthodologies innovantes d'éducation artistique et culturelle. Dans certains cas, celles-ci pourraient faire l'objet d'une offre de service auprès d'acteurs associatifs (écoles, hôpitaux, prisons, entreprises, etc.) ne disposant pas des moyens de construire en propre une offre de médiation.

Mise en œuvre

Afin de présenter ces ressources et d'en proposer des prolongements sur Internet, un séminaire annuel sera mis en place, rassemblant des directeurs d'institutions et des responsables de la médiation, des commissaires d'exposition et des artistes. Le séminaire donnera lieu à une publication.

Afin d'enrichir cette *école de pensée* de la médiation et d'en diversifier les approches, une place sera faite aux méthodes et aux pédagogies employées dans d'autres pays.

Acteurs pressentis

Pilote : MCC / CNAP

Plate-forme ressource : CNAP

Partenaires : les directeurs de structures, leurs équipes dont les chargés des publics, des commissaires d'exposition et des artistes

Calendrier prévisionnel

Quatrième trimestre 2013 : la réflexion sera engagée

Deuxième semestre 2014 : premier forum

Instituer une journée annuelle d'étude sur l'information et la communication à l'heure du numérique

Problématique

Les outils numériques permettent de traiter simultanément le temps bref de l'événement, de l'exposition temporaire, le temps long des archives et des banques de données, la mise à disposition de contenus et l'envoi d'informations ciblées.

En outre, les outils numériques, quand ils sont conçus pour être interopérables, permettent aussi la mutualisation des contenus entre institutions de tailles et de genres très différents et éloignées géographiquement.

Ces outils, aux évolutions rapides, ne sont pas toujours maîtrisés par les équipes des lieux d'art contemporain. Il est nécessaire de constituer un lieu de récolement, de présentation et de partage de bonnes pratiques.

Mise en œuvre

Chaque année, une journée d'étude sur l'information et la communication à l'heure du numérique sera organisée, qui portera sur des enjeux de contenu et sur des questions de forme.

A l'ordre du jour :

- un temps de partage d'expériences et de bonnes pratiques par les structures de diffusion ;
- un retour sur ces expériences de la part de professionnels de l'information et de la communication qui évalueront les outils communicationnels utilisés par les structures publiques et leur impact ;
- les analyses et préconisations de professionnels du secteur (chercheurs, sociologues, spécialistes de la médiation) pour identifier les prescripteurs et réfléchir aux modalités de communication les plus adaptées aux enjeux des collections publiques d'art contemporain.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA/DGP

Partenaires : structures d'art contemporain, professionnels de la communication, journalistes, sociologues, démographes

Calendrier prévisionnel

Dernier trimestre 2013 : désignation du chef de projet, constitution d'un groupe de travail et lancement du projet

2014 : organisation de la 1ère journée « information, communication et art contemporain »

Consolider le statut des collections des FRAC

Problématique

Les FRAC sont majoritairement des associations régies par la loi du 1er juillet 1901, personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui assurent une mission de service public. Les œuvres acquises par les FRAC, quelque soit leur statut, ont une destination de service public comme toute collection publique d'œuvres. Il importe donc qu'elles en aient les caractéristiques et, jouissent d'un régime de protection comparable.

Jusqu'à présent, aucune des 25 000 œuvres de 4 500 artistes, acquises avec le concours de l'État et des collectivités territoriales depuis la création des FRAC, n'a été vendue. Une clause précisant la dévolution des œuvres en cas de dissolution a d'ailleurs été intégrée dans les statuts des associations concernées.

Pour autant, comme l'a montré fin 2013 la vente aux enchères de photographies dont les auteurs considéraient qu'elles faisaient partie de collections publiques et avaient consenti à la commande pour ces raisons, montre la nécessité de prévoir désormais des mesures de protection plus contraignantes.

Le principe de la création d'une appellation « FRAC » spécifique, engageant les parties à un certain nombre de règles et d'obligations, fait consensus. Cette appellation aura pour objet de garantir la protection et la conservation de ces collections d'art contemporain ainsi que leurs conditions de conservation et de circulation.

Mise en œuvre

La mesure sera inscrite dans la Loi d'orientation pour la création artistique et codifiée au code du patrimoine.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA

Calendrier prévisionnel

2013 : proposition d'inscription d'un chapitre « La protection et la conservation des collections d'art contemporain » dans la Loi pour la création artistique

2014 : publication de la loi et mise en œuvre par un décret

Faire un bilan et une évaluation annuels de l'enrichissement des collections publiques d'art contemporain

Problématique

Les collections d'art contemporain s'enrichissent chaque année d'œuvres significatives de la création en cours, constituant ainsi le patrimoine de demain. Cependant, aucune analyse mettant en regard et en perspective l'ensemble des œuvres entrant dans les collections n'est réalisée. Une telle ressource pourrait bénéficier à l'ensemble de la communauté professionnelle. Ce bilan fonctionnera comme un outil d'auto-évaluation qui puisse éclairer les professionnels chargés de collections afin d'élaborer des perspectives et des hypothèses d'acquisition. Pour les tutelles, il permettra de soutenir et de valoriser plus efficacement encore les actions conduites par les collectionneurs publics d'art contemporain. Il réaffirmara par les faits la nécessité pour les collections de couvrir un spectre large et diversifié d'artistes et de renforcer l'équilibre et la cohérence des acquisitions entre institutions en fonction de leurs missions respectives.

Mise en œuvre

Ce bilan prendra une double forme : un rapport d'évaluation et un séminaire interprofessionnel. Chaque année, les services du ministère de la culture et de la communication, dont l'inspection s'agissant de la dgca, produiront un rapport scientifique sur les œuvres entrées dans les collections, incluant dans son périmètre les institutions dédiées (musées, FRAC, CNAP) ou non (centres d'art, écoles d'art, etc.) ainsi que l'espace public. **Le bilan et son analyse critique** porteront sur les artistes et les œuvres observés du point de vue artistique, sociologique, économique et dans leur rapport aux politiques culturelles : émergences artistiques, pratiques singulières, affirmation de mouvements, évolution des pratiques et des scènes artistiques, parité, générations et nationalités, artistes primo-bénéficiaires, œuvres acquises en relation avec les grandes expositions nationales et internationales, modalités d'entrée dans les collections (achat, don, donation, commande), achats aux artistes ou aux galeries, situation géographique (Paris, région, étranger), etc.

Un séminaire annuel dédié à l'enrichissement des collections publiques rassemblera les professionnels du patrimoine et de la création au moment de la FIAC. Prolongeant le bilan annuel, il sera un lieu d'échanges interprofessionnels, une plate-forme de connaissance augmentée qui produira une analyse partagée de ce qui existe au sein des collections publiques, de ce qui apparaîtrait y manquer, de ce qui serait nécessaire d'y intégrer dans une dimension prospective ou historique, dans une approche anticipant sur les usages publics des œuvres.

Acteurs pressentis

Pilotes et partenaires : DGCA / DGP / réseaux professionnels en charge de collections d'art contemporain

Calendrier prévisionnel

Deuxième semestre 2014 : premier bilan critique et premier séminaire interprofessionnel

Engager un programme de recherche sur les collections publiques d'art contemporain

Problématique

Dans un contexte où la recherche en art et en histoire de l'art est un enjeu essentiel, certains champs d'étude, notamment celui des collections publiques d'art contemporain et de leur constitution, mériteraient d'être développés. Afin de disposer d'une représentation du patrimoine artistique public contemporain et de renouveler l'approche des politiques publiques d'acquisition et de commandes, un appel à projets de recherche portant sur l'ensemble des collections, œuvres dans l'espace public incluses, sera lancé dans les domaines de l'histoire de l'art, de la sociologie de l'art, de l'histoire des institutions et des politiques culturelles.

Ces lectures spécifiques et complémentaires seront produites par des chercheurs français et étrangers, en histoire, histoire de l'art, sociologie, économie et philosophie. Elles feront apparaître des positions artistiques, rendront visible des sociologies, les articuleront à des politiques culturelles, mettront en relation des paramètres jusqu'alors non corrélés, produisant une connaissance augmentée de la richesse et de la diversité et des situations de l'art contemporain en France. Conjointement et afin de compléter et mettre en perspective ce paysage, une étude sera lancée sur les œuvres d'artistes travaillant en France intégrées dans les collections internationales.

Les résultats de ces recherches feront l'objet d'une restitution publique dans des formats spécifiques.

Acteurs pressentis

Pilote : Inspection DGCA / DGP

Partenaires : la communauté des chercheurs français et étrangers

Calendrier prévisionnel

Moyen et long terme.

Automne/hiver 2013-2014 : rédaction du cahier des charges et lancement de l'appel à projet

Fin du premier semestre 2014 : réception des candidatures et choix des premiers lauréats

Fin du premier semestre 2015 : livraison des premiers projets de recherche

Produire une cartographie dynamique des collections publiques d'art contemporain en France

Problématique

En dehors des réseaux identifiés (FRAC et musées d'art contemporain), il est difficile d'avoir une connaissance précise et exhaustive, des structures publiques (centres d'art constituant une collection, musées de France non dédiés au contemporain, collectivités, etc) disposant d'une collection ou d'une section d'art contemporain significative.

L'objectif consiste à améliorer la connaissance, l'évaluation, la valorisation et la visibilité du réseau des collections publiques d'art contemporain.

Mise en œuvre

Il est décidé la mise en place d'une enquête régulière auprès de toutes les structures ayant la garde de collections publiques d'art contemporain, quel que soit leur statut.

Cette enquête aura les caractéristiques suivantes :

- forme : un questionnaire à remplir en ligne ;
- support : une base de données unique pré-remplie au moyen des données collectées par Videomuseum ;
- destinataires : les structures elles-mêmes, l'État (DGP et DGCA) et les collectivités territoriales qui le souhaitent, à moyen terme, cela doit permettre d'intégrer les œuvres dans l'espace public et les collections des collectivités (du type Fonds départementaux) comme de développer un standard d'enquête commun à l'État et aux collectivités afin de ne pas multiplier les grilles d'évaluation.

Acteurs pressentis

Pilotes : DGCA / DGP

Partenaires : Videomuseum, institutions artistiques et culturelles, collectivités territoriales, DRAC (conseillers musées et arts plastiques)

Calendrier prévisionnel

Juin 2013 : envoi du premier questionnaire test

Automne 2013 : analyse des résultats

au rythme d'une enquête annuelle

Créer et faire vivre le portail des collections des FRAC

Problématique

Le réseau des collections publiques d'art contemporain a développé une véritable culture de l'échange d'informations grâce à Videomuseum qui, sur la base de données mutualisées, rassemble plus de 315 000 œuvres, soit 80 % des œuvres d'art contemporain présentes dans les collections publiques françaises. Cet outil, dont l'usage concerne principalement les directeurs de FRAC et de musées, doit évoluer pour intégrer l'ensemble des collections publiques d'art contemporain et s'ouvrir aux professionnels étrangers et au grand public. Il constituerait ainsi un moyen d'organiser, de façon souple et réactive, à l'intention des responsables de collections, l'enrichissement concerté des différentes collections françaises. Ceci à une période où sous une pression économique accrue, chacun se doit de constituer des ensembles originaux, compétitifs et attractifs.

Il s'agit donc de :

- développer un outil/portail numérique de connaissance, diffusion, médiation et enrichissement des collections publiques d'art contemporain à destination de tous les publics (amateurs et professionnels, français et étrangers), qui intégrera également les œuvres dans l'espace public ;
- rendre techniquement possible son ouverture à toutes les collections publiques d'art contemporain, en permettant à celles qui ne sont pas adhérentes à Videomuseum de le devenir, afin de compléter la base de données et de rendre visibles tous les établissements, quelle qu'en soit la nature et la taille ;
- le faire évoluer de façon à le rendre compatible avec de nouveaux usages (diffusion, médiation) ;
- fluidifier les prêts et les dépôts des œuvres en France et à l'étranger ;
- faciliter le travail des étudiants, des chercheurs ainsi que des professeurs dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- offrir à tous les publics un accès gratuit à l'ensemble de ces données ;
- constituer une plate-forme de tous les portails-collections mis en ligne par les structures.

Mise en œuvre

Afin de réaliser ce projet d'ouverture et de développement, il conviendrait :

- de mettre en place un corpus de règles communes aux structures en charge des collections publiques d'art contemporain afin d'homogénéiser et de systématiser la saisie des données et d'améliorer ainsi le traitement des informations obtenues ;
- de régler les questions de droit de propriété intellectuelle avec les ayants-droit et leurs représentants ;
- d'actualiser annuellement les données.

Une première étape de cette démarche est engagée par les FRAC en vue du lancement de leur portail à l'occasion de leur trentième anniversaire.

Acteurs

Pilote : DGCA, DGP

Partenaires : FRAC, Musées, Platform, Videomuseum

Calendrier

27 septembre 2013, à l'occasion de l'inauguration des *Pléiades*, l'exposition des 30 ans des FRAC aux Abattoirs à Toulouse : <http://www.lescollectionsdesfrac>

Mettre en place une journée annuelle de réflexion sur l'usage du numérique dans la diffusion des collections d'art contemporain

Problématique

L'État a, de longue date, engagé des investissements importants dans le domaine de la numérisation des données culturelles, notamment en créant, très tôt, des banques de données mutualisées. Quand l'Internet s'est déployé, un travail de mise à disposition de ces données sur le réseau a été engagé : portail design, portail des collections des FRAC lancé en octobre 2013 à Toulouse pour l'anniversaire des FRAC, et bientôt accessibles via une application numérique pour terminal mobile, etc.

Il reste toutefois beaucoup à faire pour mettre à profit le potentiel créatif et réactif de l'outil numérique afin de favoriser son appropriation par les acteurs professionnels de la diffusion et d'exploiter les potentialités des nouveaux usages par le grand public.

Le caractère événementiel par essence de l'exposition temporaire pourrait être mieux mis à profit en termes de diffusion pour réactiver l'intérêt du public, des internautes en particulier, et les inciter à renouveler leurs visites dans les collections publiques numérisées accessibles sur Internet.

Il s'agit donc de :

- partager et évaluer les pratiques numériques développées par le réseau professionnel de l'art contemporain ;
- se proposer de nouveaux outils numériques assurant la diversité de l'offre (sites, blog, etc.)
- faciliter l'accès et l'utilisation des outils numériques pour les acteurs de la diffusion dans les institutions (conservateurs, commissaires, documentalistes, médiateurs) ;
- diversifier les modalités d'accès aux données culturelles (accompagnement en ligne des expositions temporaires, visites guidées virtuelles à thème, etc.) ;
- élargir les publics, y compris les publics empêchés.

Mise en œuvre

Il s'agit d'organiser, chaque année, une journée de réflexion et d'information autour des outils et des pratiques numériques de diffusion des œuvres. Cette journée sera articulée en un temps de présentation et de mise en commun des initiatives et des outils existants et un temps de formation/information par des intervenants extérieurs professionnels concernant les applications susceptibles d'être mieux utilisées dans le cadre de la diffusion : sites en lignes, blog, réseaux sociaux, jeu vidéo, etc.

Acteurs

Pilote : ministère de la culture et de la communication

Partenaires : tous les acteurs scientifiques de la diffusion des collections (conservateurs, commissaires, documentalistes, médiateurs), acteurs publics et privés dans le domaine du numérique.

Calendrier

Rentrée 2013 : désignation du chef de projet et lancement du projet

Fin du premier semestre 2014 : organisation d'une journée de rencontre sur l'usage du numérique pour la diffusion de l'art contemporain.

Inscrire les politiques publiques d'acquisition dans un contexte international

Problématique

Les politiques publiques d'acquisition ont construit une situation française engagée, originale et diversifiée, ouverte à l'international et observée avec intérêt depuis l'étranger. Afin de la promouvoir dans ses dimensions historique et contemporaine, il importe de mettre en perspective la situation française et de l'intégrer dans un mouvement, dans un moment international.

Mise en œuvre

Les mesures envisagées à cette fin sont les suivantes :

- une étude comparée de la situation française dans le paysage européen en matière de création, diffusion, enseignement de l'art, médiation, édition et publics, sera engagée afin de contextualiser la réalité française ;
- en complément du bilan annuel* des acquisitions publiques françaises, un repérage des artistes travaillant en France acquis par les grandes collections internationales, sera réalisé ;
- les échanges entre experts français et étrangers dans les séminaires de réflexion sur l'art contemporain* en France et à l'étranger seront favorisés ;
- le programme de recherche* sur les collections publiques françaises sera ouvert aux chercheurs étrangers ;
- l'outil informatique de référence* des collections publiques françaises sera rendu accessible aux professionnels étrangers ;
- le réseau public de l'art contemporain sera incité à produire des documents bilingues (catalogues, site Internet, etc.) ;
- une journée « open day » sera consacrée chaque année aux visiteurs étrangers dans les réseaux de création et de diffusion de l'art contemporain (FRAC et centres d'art). Pendant une période de grande présence de visiteurs étrangers, « l'open day » permettra d'accéder à des conférences et dispositifs de médiation conçus spécifiquement et en anglais. Il marquera, relancera ou préfigurera, selon les lieux, l'importance que la France attache à l'ouverture internationale.

**mesures intégrées dans les 20 autres propositions*

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA / DGP

Partenaires : Institut français, FRAC et centres d'art, CNAP, musées, artistes

Calendrier prévisionnel

Automne-Hiver 2013 : désignation d'un chef de projet et constitution d'un groupe de travail

2014 : premier Open Day

Fin 2014 : étude et repérage attendus

Révéler et protéger le musée à ciel ouvert constitué par les œuvres dans l'espace public

Problématique

Les œuvres d'art créées pour l'espace public depuis une cinquantaine d'années constituent, avec les réalisations architecturales et paysagères de la même période, ce qu'on peut légitimement qualifier de patrimoine artistique contemporain. Le plus souvent pérennes mais parfois éphémères, en milieu urbain, périurbain ou rural, disposées seules ou en ensembles cohérents, sur des sites patrimoniaux aussi bien que dans des quartiers dits « sensibles » ou « populaires », sur des immeubles ou sur des places, dans des bâtiments publics, dans des parcs, le long de sentiers, de routes, de lignes de métro ou tramway, sur des canaux et des fleuves, sur des sites lacustres, en montagne, en forêt, en bord de mer ou au cœur de sites industriels en activité ou en reconversion, ces œuvres que l'on trouve aussi sur des supports mobiles ou immatériels (affichages publics, journaux, livres, ondes radio, interfaces numériques...) et qui sont représentatives de la plupart des courants des arts plastiques aujourd'hui, constituent une vaste collection d'œuvres, une collection de collections, atypique, le plus souvent à ciel ouvert, et directement accessible au plus grand nombre.

Afin de favoriser une meilleure valorisation de ces collections à ciel ouvert, patrimoine durable qui appartient à tous et qui appelle à ce titre de la part de l'État et des collectivités un soin particulier et une politique coordonnée, une circulaire sera produite qui rappellera les grands principes et les bonnes pratiques à appliquer aux œuvres issues du 1% artistique et de la commande publique artistique.

Mise en œuvre

Cette circulaire intégrera notamment la valorisation (signalétique, couverture photographique, documentation, médiation, édition, études, etc.) et la conservation préventive (inventaire, récolement) et curative des œuvres. Y sera également inscrit le principe d'une convention entre le commanditaire et une structure professionnelle de proximité afin de planifier et garantir en amont une prise en charge optimum de l'œuvre sur le plan de sa gestion et de sa médiation. Lorsque la nature exceptionnelle de l'œuvre l'appelle, un classement au titre des Monuments Historiques est envisageable. L'hypothèse est également faite de prendre en compte ces œuvres dans les PLU au titre d'éléments constitutifs du paysage. Cette mesure permettrait d'identifier et de valoriser ce patrimoine artistique national, de responsabiliser les enquêteurs publics sur ces œuvres et sur la place qu'il convient de leur faire dans le patrimoine local.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA

Partenaires : CNAP, DGP, DRAC, CICRP Marseille, FRAC, FDAC et FMAC, centres d'art, musées d'art contemporain, association des maires de France, etc.

Calendrier prévisionnel

Fin 2014 : publication de la circulaire

Partager le patrimoine artistique contemporain dans l'espace public via les réseaux sociaux

Problématique

De très nombreuses œuvres d'art contemporain ont été conçues par leurs auteurs pour des espaces publics. Ces œuvres, qui font partie du quotidien du plus grand nombre, ne sont pas toujours adoptées par le public qui les fréquente et, tombent parfois, dans l'oubli.

Il s'agit donc de :

- susciter une plus grande attention à l'égard de ce patrimoine artistique contemporain, propriété de tous ;
- contribuer à la connaissance des principaux courants et enjeux de la création actuelle par le truchement de ces œuvres exposées et conservées en dehors des lieux dédiés ;
- contribuer à développer la sensibilité des citoyens aux évolutions de l'art et des espaces communs ;
- développer l'accès à la culture pour tous et partout dans une démarche d'éducation artistique participative.

Mise en œuvre

Engager sur les réseaux sociaux une vaste campagne de repérage d'œuvres dans l'espace public en invitant les internautes à entreprendre une collecte d'images et à constituer « leur collection » d'œuvres, en les photographiant et en les postant sur l'Internet sur un compte dédié à l'art public.

Acteurs pressentis

Pilote: MCC

Partenaires : musées, centres d'art, frac, fonds départementaux et municipaux d'art contemporain, collectivités, association des maires de France, médias nationaux et régionaux, partenaires techniques à identifier.

Calendrier prévisionnel

Quatrième trimestre 2013 : réunion interne au MCC pour définir le projet et désigner le chef de projet et le mode de pilotage

Fin du premier semestre 2014 : lancement du projet

Créer une application de géolocalisation des œuvres dans l'espace public

Problématique

Les œuvres dans l'espace public, notamment les œuvres contemporaines, sont nombreuses. Plus de 12 000 projets engagés dans le cadre du 1% artistique (depuis 1951) et plus de 1500 œuvres issues de la commande publique artistique de l'État ou réalisées avec le soutien de celui-ci (de 1983 à 2012) sont réparties sur l'ensemble du territoire. Les collectivités sont aussi des commanditaires très actifs et volontaristes et le mouvement ne cesse de s'amplifier. Cependant, ce corpus reste mal connu car ces œuvres ne sont que partiellement répertoriées. Le public ne dispose pas, le plus souvent, d'informations aisément disponibles sur les œuvres qu'il croise ou qu'il fréquente lors de ses voyages ou sur ses trajets quotidiens. Chacun, même parmi les plus avertis en matière de création contemporaine, a pu faire cette expérience.

Il faut donc, d'une part, récolter ces œuvres de l'art public partout en France, les géolocaliser et les documenter et, d'autre part, les donner à connaître, notamment via des terminaux mobiles et connectés.

À travers les développements de la cartographie numérique et de la géolocalisation, fusion entre représentations géographique et visuelle de l'information, il s'agit bien d'étendre la notion de « collection », en permettant de travailler scientifiquement sur la représentation et sur l'historicisation de l'art public.

Mise en œuvre

« AtlaMuséum » est un projet d'atlas numérique appliqué à ce « musée à ciel ouvert ». C'est une initiative de cartographie collaborative s'appuyant sur un réseau de contributeurs (commissaires, conservateurs, artistes, développeurs, historiens de l'art, professionnels de la documentation et de l'archivage). Elle vise à développer les outils de récolelement de l'art dans l'espace public et de visualisation des œuvres. Fonctionnant comme un espace d'écriture et de partage d'images librement accessible et participatif selon le principe des sites au format wiki, « AtlaMuséum » permettra de géolocaliser les œuvres et de fournir un accès à leur documentation. Une application pour terminaux mobiles connectés est prévue.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA / CNAP / association A Pack

Partenaires : réseau de commissaires, conservateurs, artistes, développeurs, historiens de l'art, professionnels de la documentation et de l'archivage

Calendrier prévisionnel

Une mise en ligne portant sur une sélection d'œuvres réalisées entre 1983 à 2013, est prévue en 2014.

Proposer une journée du 1% artistique dans les établissements scolaires

Problématique

Depuis sa création en 1951, le dispositif du 1% artistique dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) favorise la rencontre des jeunes publics avec l'art contemporain sous toutes ses formes : peinture, sculpture, nouveaux média, vidéo, design, graphisme, création sonore, création paysagère, etc.

Il s'agit de tirer profit de la présence de ces œuvres au sein des établissements scolaires pour inviter le public à en apprécier la qualité, à en connaître l'histoire, en particulier dans les lieux dédiés à la constitution des citoyens de demain.

Mise en œuvre

Une journée de découverte du 1% artistique sera mise en place en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et les collectivités propriétaires et gestionnaires des écoles, collèges et lycées (municipalités, départements et régions).

Cette journée, d'un format « portes ouvertes dans les établissements scolaires », pourrait s'inscrire dans les opérations nationales aux côtés des événements annuels tels que « les Journées du patrimoine ».

S'appuyant sur les enseignements prévus au programme et sur des actions pédagogiques spécifiques, où les approches collaboratives seront privilégiées, la préparation de cette journée appellera une participation collégiale : artistes, enseignants de différentes disciplines, représentants de l'ensemble des métiers impliqués dans la procédure du 1% artistique, depuis le choix du programme de la commande et de l'artiste (élu, directeur d'établissement, architecte, artiste, expert) jusqu'à la vie des œuvres de leur conception (architectes, producteurs), à leur réception (médiateurs, historiens de l'art) en passant par leur production (entrepreneurs, artisans), sans oublier leur entretien (conservateurs, restaurateurs).

Acteurs

Pilote : Ministères de la culture et de l'éducation nationale

Partenaires : collectivités, CNDP, FRAC, centres d'art, musées d'art contemporain, écoles municipales, régionales et nationales d'art, directeurs d'établissements scolaires, architectes, etc.

Calendrier

Deuxième semestre 2013 : constitution d'un groupe de pilotage avec un binôme de chefs de projet MCC/MEN

Année scolaire 2014-2015 : première journée du 1% artistique.

Développer des partenariats avec le secteur du tourisme

Problématique

L'art contemporain tend à devenir une composante importante de l'identité d'un territoire. La fréquentation par un public croissant de musées, FRAC nouvelle génération et centres d'art, les biennales (de Lyon et de Rennes par exemple), le festival international d'art de Toulouse, et les événements comme les grands programmes d'art dans l'espace public (Estuaire à Nantes, l'accompagnement artistique des tramways à Strasbourg, Nice ou Bordeaux), attestent que l'art contemporain est un facteur de développement et d'attractivité territoriale.

Pourtant, si de nombreuses institutions en charge de collections publiques ont intégré cette dimension dans leur réflexion et leur projet, les réseaux du tourisme ont encore trop peu pris en considération ce capital que représente le patrimoine artistique d'aujourd'hui, spécificité des politiques publiques françaises.

Il s'agit ainsi d'organiser le repérage et l'identification des réseaux de l'art contemporain par le secteur du tourisme et de développer des partenariats afin de mieux valoriser le patrimoine artistique contemporain et d'élargir son public.

Mise en œuvre

Afin d'intégrer les musées, les FRAC, les centres d'art et les œuvres dans l'espace public dans les parcours touristiques, il est nécessaire de tisser des liens avec le secteur du tourisme en engageant une démarche concertée, d'une part en direction des comités régionaux du tourisme, et d'autre part, en direction des éditeurs spécialisés de guides touristiques.

Par ailleurs, afin de qualifier clairement la dimension publique de ce patrimoine artistique, il convient d'apporter une attention particulière à son signalement dans les guides, les catalogues, les programmes et sur les cartels.

Acteur

Pilote : DGCA

Partenaires : DRAC, collectivités (dont les Offices Régionaux du Tourisme), structures d'art contemporain, éditeurs tourisme (Guide du routard...), Air France (Inflight/Gallimard)...

Calendrier

Fin 2013 : mise en place d'un groupe de travail

Eté 2014 : premiers partenariats

Créer un prix national de la commande publique artistique

Problématique

La présence de l'art dans l'espace public est l'un des axes prioritaires de la politique du ministère de la Culture et de la Communication que se sont appropriées les collectivités territoriales devenues aujourd'hui les principaux commanditaires d'œuvres dans l'espace public.

Au-delà de l'accompagnement méthodologique, artistique et financier que l'État apporte, et dans une perspective d'observation et d'évaluation des commandes publiques artistiques sur l'ensemble du territoire, l'État s'attachera à valoriser les initiatives des collectivités par la création d'un prix national de la commande publique artistique.

Mise en œuvre

Pour saluer les réalisations les plus remarquables ainsi que l'engagement des différents partenaires des projets artistiques (artistes, commanditaires publics, collectivités territoriales, établissements publics, en partenariat parfois avec le privé), le ministère crée un prix de la commande publique artistique.

Ce prix comportera deux catégories :

- un prix « Territoire » saluant l'intégration d'une œuvre dans un territoire où la culture s'inscrit comme une priorité et où la création joue déjà un rôle structurant. Ce prix sera attribué à une collectivité.
- un prix « Œuvre » distinguant une commande publique artistique exemplaire qui peut être le résultat d'une initiative ponctuelle. Outre la qualité et la singularité de l'œuvre, c'est le contexte de la commande au sens notamment de son processus, de l'implication de la société civile et des actions de médiation, qui sera observé. Ce prix pourra être attribué conjointement à un artiste et à une collectivité.

Acteurs pressentis

Pilote : DGCA

Partenaires : un jury de personnalités qualifiées

Partenaires privés

Calendrier prévisionnel

2014

COLLECTION 21 - Liste des participants

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction générale des patrimoines

Vincent Berjot	Directeur général des patrimoines
Marie-Christine Labourdette	Directrice chargée des musées
Bruno Saunier	Sous-directeur de la politique des musées, service des musées de France
Blanche Grinbaum-Salgas	Conservatrice, service des musées de France
Fanny Schulmann	Conservatrice, service des musées de France
Philippe Saunier	Chef du bureau de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels
Alice Durand	Chargée de tutelle au bureau du pilotage des musées nationaux

Direction générale de la création artistique

Michel Orier	Directeur général de la création artistique
Pierre Oudart	Directeur adjoint chargé des arts plastiques
Jacques Bayle	Inspecteur de la création artistique
Christine Colin	Inspectrice de la création artistique
Isabelle Manci	Inspectrice de la création artistique
Guy Tortosa	Inspecteur de la création artistique
Marianne Berger	Adjointe du chef du département du soutien à la création, pôle des tutelles
Véronique Evanno	Adjointe du chef du département du soutien à la création, pôle des lieux de diffusion
Jean-Yves Bobe	Chargé de mission marché de l'art et fondations, département des artistes et des professions
Cristina Marchi	Chef du pôle de la commande publique artistique et du 1% artistique, service arts plastiques
Myriam Barrier	Chargée du suivi des lieux d'art contemporain, service des arts plastiques
Jennifer Thiault	Chargée de mission, service arts plastiques

Secrétariat général

Pascale Compagnie	Sous-directrice des affaires juridiques
Rodolphe Sellier	Chef du bureau de la légistique, sous-direction des affaires juridiques
Iris Boh	Adjointe au chef du bureau de la légistique, sous-direction des affaires juridiques

Directions régionales des affaires culturelles

Marie-Christiane de la Conté	Directrice régionale des affaires culturelles Nord Pas-de-Calais
Jean-Paul Ollivier	Directeur régional des affaires culturelles Champagne Ardenne
Lionel Bergatto	Conseiller musées, DRAC Rhône-Alpes
Bernard Goy	Conseiller arts plastiques, DRAC Alsace
Antoine Réguillon	Conseiller arts plastiques, DRAC Limousin
Evelyne Schmitt	Conseiller musées, DRAC Bretagne

Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou

Alain Seban	Président
Alfred Pacquement	Directeur du Musée national d'art moderne

Centre national des arts plastiques

Richard Lagrange	Directeur
Françoise Cohen	Chef du département des collections - Fonds national d'art contemporain
Aude Bodet	Chef du service de la conservation et de la diffusion
Stéphanie Fargier	Chef du service de la documentation et de l'iconothèque
Geneviève Pesson-Barjou	Chef du service des acquisitions

Sèvres-Cité de la céramique

David Cameo	Directeur
Eric Moinet	Directeur du département du patrimoine et des collections

Mobilier national

Bernard Schotter
Christiane Naffah-Bayle

Administrateur général Chef du département des collections

Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris

Nicolas Bourriaud Directeur

Musées

Jeanne Brun

Conservateur, responsable du pôle conservation, musée d'art moderne de Saint-Étienne

Blandine Chavanne

Directrice du musée des beaux-arts de Nantes

Charlotte Laubard

Directrice du CAPC, musée d'art contemporain de Bordeaux

Olivier Michelon

Directeur des Abattoirs, musée d'art moderne et contemporain de Toulouse et du FRAC Midi-Pyrénées

Joëlle Pijaudier-Cabot

Directrice des musées de la ville de Strasbourg

Fonds Régionaux d'art contemporain

Catherine Elkar Directrice, FRAC Bretagne

Claire Jacquet Directrice, FRAC Aquitaine

Véronique Souben Directrice, FRAC Haute-Normandie

Centres d'art

Xavier Douroux

Directeur du Consortium, Dijon

Fabienne Fulcheri

Directrice de l'Espace de l'art

Isabelle Reiher

Directrice

Video museum

videomuseum
Jean-François Depelsenaire

Jean-François Dépeisen
Maria Sofia de Fouquier

Directeur

Directeur
Chargée de mission

**Ministère de la culture et de la communication
Direction générale de la création artistique**

**62, rue Beaubourg – 75003 Paris France - 01 40 15 80 00
www.culturecommnunication.gouv.fr**